



PARIS MUSÉES

ÉGALITÉ FEMME-HOMME

TOUS MOBILISÉS !

Lors du CHSCT du 13 février 2018, au cours duquel aucun élu n'était présent, la **CFDT** a rappelé son attachement à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce principe doit faire l'objet d'un **grand plan de formation initiale et continue dans le service public** avec notamment un module spécifique consacré à la **prévention et à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences**.

Pour la **CFDT** la **prévention** est un axe central de lutte contre le harcèlement.

C'est la raison pour laquelle le CHSCT doit prendre toute sa place pour **prévenir et impulser une dynamique favorable à un bien vivre ensemble** au travail, en construisant ses actions pour doter ses équipes de **bons réflexes** en s'inspirant de dispositifs développés dans d'autres collectivités.

Pour cela il faut :

- ✓ identifier ce que sont ou ne sont pas les **violences sexistes et sexuelles** au travail et leur différentes formes, du **sexisme ordinaire** aux **agressions sexuelles** en passant par le harcèlement ;
- ✓ comprendre la relation de **causalité** entre ce type de violence et les **inégalités femmes-hommes** ;
- ✓ se **responsabiliser** en prenant conscience des **conséquences** du sexisme et des **violences liées au genre** en s'informant sur les règles de droit existantes ainsi que sur ses obligations en tant qu'**encadrants-encadrantes** ;
- ✓ savoir **réagir** à une situation sexiste dont on est témoin ou qui nous est rapportée en échangeant des conseils, en s'entraidant et/ou en se rapprochant des représentants CHSCT.



La CFDT demande que l'évaluation de cette politique de prévention contre le harcèlement se fasse par un bilan annuel dans le cadre du CHSCT, instance la plus pertinente sur ce sujet.



**EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !**

